

BUREAU DU VENDREDI 7 DECEMBRE 2012
COMPTE RENDU SOMMAIRE



Le vendredi 7 décembre 2012 à 8 heures 45, se sont réunis en salle multimédia, 14 rue Saint-Benoît, Paris 6^{ème}, sous la présidence de M. SANTINI, les membres du Bureau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France au nombre de neuf, formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 30 novembre 2012.

ETAIENT PRESENTS :

M. SANTINI, Président, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux,
M. CAMBON, vice-président, délégué titulaire de Saint-Maurice,
M. DELL'AGNOLA, vice-président, délégué titulaire de Thiais,
M. MAHEAS, vice-président, délégué titulaire de Neuilly-sur-Marne,
M. MARSEILLE, vice-président, délégué titulaire de Meudon,
M. PERNOT, vice-président, délégué titulaire de Méry-sur-Oise,
M. POPELIN, vice-président, délégué titulaire de Livry-Gargan,
M. POUX, vice-président, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Plaine Commune,
M. STREHAIANO, vice-président, délégué titulaire de Soisy-sous-Montmorency,

ABSENTS-EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. DAVISSE, vice-président, délégué titulaire de Choisy-le-Roi, à M. POUX, vice-président, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Plaine Commune,
M. HOCQUARD, vice-président, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, à M. SANTINI, Président, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux,
M. SIFFREDI, vice-président, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre, à M. DELL'AGNOLA, vice-président, délégué titulaire de Thiais,

et qui peuvent délibérer valablement conformément aux articles L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le Bureau :

a désigné Monsieur Luc STREHAIANO, vice-président, délégué titulaire de Soisy-sous-Montmorency, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Sur les affaires à délibérer :

✓ Programmes

- **a approuvé** le programme de management de la sûreté/ phase 2 des trois usines de production pour un montant total de 4,5 M€ H.T. (valeur décembre 2012), consistant en des prestations de protections actives et passives ainsi que le lancement d'une procédure adaptée restreinte, à lot unique, accompagnée d'une phase de négociation, pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de protection active pour un montant prévisionnel de 390 k€ H.T. ; **a confié** la mission de maîtrise d'œuvre concernant les prestations de protections passives au groupement BPR INC (mandataire) / Safege / Egis Eau / Cabinet Monique Labbé, titulaire de l'accord-cadre n° 2009-43 de prestations de maîtrise d'œuvre pour le lot 2 « Ouvrages » notifié le 30 novembre 2009, et du marché subséquent n° 2009-43-1 « Prestations de maîtrise d'œuvre pour les usines de production » notifié le 9 mars 2010 ; **a autorisé** le recours aux marchés à bons de commande existants ou à venir pour les prestations d'études et de services, de contrôle technique, de coordination sécurité et protection de la santé et autres études complémentaires, et la signature des bons de commande correspondants ; **a sollicité** une aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, et **autorisé** la signature de la convention correspondante,

- compte tenu de leur état de vétusté, **a approuvé** le programme de refonte des unités de traitement au Charbon Actif en Poudre des usines de Choisy-le-Roi et de Neuilly-sur-Marne, pour des montants respectifs de 2,27 M€ H.T. et 2,23 M€ H.T., soit un montant total de 4,5 M€ H.T. (valeur novembre 2012), et en **a confié** les missions de maîtrise d'œuvre au groupement BPR INC (mandataire) / Safege / Egis Eau / Cabinet Monique Labbé, titulaire de l'accord-cadre précité ; **a autorisé** le lancement de consultations dans le cadre d'appels d'offres et le recours aux marchés à bons de commande existants et à venir, pour les prestations d'études et de services, de contrôle technique, de coordination sécurité et protection de la santé et autres études complémentaires, et la signature des bons de commande correspondants ; **a sollicité** une aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, et **autorisé** la signature de la convention afférente,

- considérant son état de vétusté, **a approuvé** le programme de réfection de voirie de l'usine de Neuilly-sur-Marne, pour un montant de 1,83 M€ H.T. (valeur décembre 2012), et en **a confié** la mission de maîtrise d'œuvre au groupement BPR INC (mandataire) / Safege / Egis Eau / Cabinet Monique Labbé, titulaire de l'accord-cadre précité ; **a autorisé** l'utilisation des marchés à bons de commande existants ou à venir pour les prestations d'études et de services, de contrôle technique, de coordination sécurité et protection de la santé et autres études complémentaires (levés topographiques, études géotechniques, etc.), et la signature des bons de commande correspondants ; **a sollicité** une aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, et **autorisé** la signature de la convention afférente,

- compte tenu du nombre d'incidents recensés sur cette canalisation, **a approuvé** le programme relatif au renouvellement des biefs 1 et 6 de la canalisation de DN 400 mm « Issy – Vanves », pour un montant de 1,47 M€ H.T. (valeur décembre 2012), y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre et les prestations associées ; **a confié** la mission de maîtrise d'œuvre pour les phases de conception et de réalisation au groupement Cabinet MERLIN / ARTELIA, titulaire du lot n° 1 de l'accord-cadre mono attributaire de maîtrise d'œuvre n° 2009-42, notifié le 27 novembre 2009, dans le cadre d'un marché subséquent à intervenir ; **a autorisé** la signature des bons de commande pour des prestations de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé, pour des prestations de levés topographiques, pour des travaux de reconnaissance de sols et d'études géotechniques et géologiques, et pour des travaux de terrassement, de génie-civil et de second œuvre, ainsi que de tous les actes et documents afférents,

✓ Avant-projets

- afin de mieux sensibiliser le public aux enjeux de l'eau et de l'environnement, **a approuvé** le programme modificatif relatif à l'amélioration de l'accueil du public dans les usines de Choisy-le-Roi et Méry-sur-Oise, pour un montant global de 2 M€ H.T., (valeur avril 2012), soit 1 M€ H.T. pour Choisy-le-Roi, et 1 M€ H.T. pour Méry-sur-Oise, ainsi que l'avant-projet correspondant, pour un montant de travaux de 1,75 M€ H.T. (valeur avril 2012) ; **a autorisé** le lancement de la procédure négociée restreinte européenne à lot unique correspondante, et la signature des marchés correspondants, des lettres de commande sur marchés à bons de commande, des marchés passés selon une procédure négociée (marché de prestations similaires, marchés complémentaires) et de tous actes et documents

afférents ; **a sollicité** une aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, et **autorisé** la signature de la convention correspondante,

- **a approuvé** l'avant-projet de rénovation de l'unité de décantation de l'usine de Choisy-le-Roi, pour un montant de travaux de 16,8 M€ H.T. (valeur décembre 2012), et **autorisé** le lancement de la procédure d'appel d'offres restreint européen, selon trois lots :

- lot 1 : Génie civil et second-œuvre, pour un montant de 7 M€ H.T.,
- lot 2 : Équipements hydrauliques, pour un montant de 7,2 M€ H.T.,
- lot 3 : Électricité et automatismes, pour un montant de 2,2 M€ H.T.,

ainsi que la signature des marchés correspondants, des lettres de commande sur marchés à bons de commande, des marchés passés selon une procédure négociée (marché de prestations similaires, marchés complémentaires) ainsi que tous actes et documents s'y rapportant ; **a sollicité** une aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, et **autorisé** la signature de la convention correspondante,

✓ **Marchés**

- considérant que pour répondre à ses missions d'autorité organisatrice et de maître d'ouvrage, le SEDIF doit s'appuyer sur des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage, **a autorisé** le lancement d'une procédure négociée, en vue de l'attribution d'un accord-cadre mono attributaire, décomposé en quatre lots ayant pour objet des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans l'élaboration de schémas directeurs, plans et études à caractère général et dans la réalisation d'études pré-opérationnelles :

- Lot A : schémas directeurs, plan et études générales diverses,
- Lot B1 : études pré opérationnelles sur usines de production d'eau superficielle,
- Lot B2 : études pré opérationnelles sur usines à puits, stations de pompages, et installations de chloration,
- Lot B3 : études pré opérationnelles sur réseau et ouvrages annexes,

sans limitation de montant, pour une durée d'un an reconductible quatre fois par reconduction tacite à compter de sa notification.

- **a approuvé** l'avenant n° 1 au marché n° 2012/03 notifié le 13 mars 2012, ayant pour objet d'ajouter la nouvelle solution logicielle ArcGIS Online à la liste des logiciels inclus dans la licence d'entreprise (ELA) souscrite par le SEDIF, ainsi qu'un prix nouveau au bordereau des prix hors forfait, les autres clauses prévues au marché demeurant inchangées, et **a autorisé** la signature dudit avenant ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant,

- suite au retard pris sur le chantier résultant de dysfonctionnements du marché relatif aux groupes électropompes, **a approuvé** l'avenant n° 2 au marché n° 2010-27 relatif à la rénovation et la mise en série des réservoirs d'effacement de l'usine de production d'eau potable de Neuilly-sur-Marne, notifié le 14 septembre 2010 au groupement BOUYGUES TP (mandataire) / CICO Centre / EI TEM, destiné à prendre en compte des prix nouveaux d'immobilisation de chantier pour un montant total de 0,44 M€ H.T. (base mai 2010), portant ainsi le montant du marché à 6,46 M€ H.T (base mai 2010) ; **a autorisé** la signature dudit avenant ainsi que tous les actes et documents afférents,

- dans le cadre de la réalisation des travaux relatifs à la rénovation de la station de relèvement de Massy-Palaiseau, et afin de prendre en compte des prestations supplémentaires et des sujétions imprévues, **a approuvé** l'avenant n° 1 au marché n° 2011/05 notifié le 8 mars 2011 à l'entreprise FELJAS et MASSON, fixant le nouveau montant du marché à 1,61 M€ H.T. et l'augmentation de la durée globale du marché à 24 mois et 1 semaine ; **a autorisé** sa signature ainsi que tous les actes et documents afférents,

- dans le cadre de l'opération « Tangentielle Légère Nord » portée par RFF, **a approuvé** l'avenant n° 1 au marché n° 2011/26 notifié le 23 août 2011 à l'entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS RESEAUX relatif aux travaux de renouvellement du bief 76 de la canalisation de DN 800 mm « Bondy – Saint-Denis », prenant en compte les modifications de travaux rendues nécessaires par l'apparition de sujétions techniques imprévues, et portant le montant total du marché à 1,59 M€ H.T. (valeur avril 2011), et **autorisé** sa signature ainsi que tous les actes et documents afférents,

- **a approuvé** l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre n° 2011/25, notifié le 31 août 2011 au groupement EGIS EAU (mandataire)/ SOGREAH CONSULTANTS/ IOSIS INFRASTRUCTURE, pour le remplacement des branchements en plomb, relatif à la réalisation de prestations supplémentaires, pour la tranche ferme, liées à la réforme DT-DICT applicable depuis le 1^{er} juillet 2012, pour un montant de 0,13 M€ H.T., portant le montant du marché de maîtrise d'œuvre de 1,5 M€ H.T. à

1,63 M€ H.T. valeur mai 2011 ; **a autorisé** la signature dudit avenant, ainsi que de tous actes et documents s'y rapportant,

✓ **Conventions avec les tiers**

- **a autorisé** le SEDIF à s'associer à la mise en concurrence organisée par le CIG de la Première Couronne, en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance à adhésion facultative couvrant les garanties des risques financiers découlant de la protection des fonctionnaires et agents publics, pour les années 2014 à 2017 ; **a sollicité** dans ce cadre, l'étude de garanties particulières pour les agents affiliés à la CNRACL,

- dans le cadre d'un protocole d'accord, signé le 16 août 2010, entre le SEDIF et la ville de Montreuil, pour la cession de biens syndicaux, en vue de la réalisation d'un quartier durable entre le boulevard Boissière et la rue de la Montagne Pierreuse, **a autorisé** l'acquisition par le SEDIF aux propriétaires indivis des parcelles E n° 4 et n° 6, d'une superficie totale de 351 m², sises 13 rue Simone Signoret à Montreuil, au prix de 149 000 € ; **a autorisé** la signature de l'acte de vente à intervenir, et de tous les actes et documents s'y rapportant, étant précisé que l'ensemble des frais relatif à cette acquisition sera à la charge du SEDIF,

- dans le cadre de la convention signée le 27 mars 2001, autorisant la société SFR à installer des dispositifs d'antennes et d'équipements techniques reliés à des réseaux de télécommunication dans l'enceinte de l'usine des eaux de Méry-sur-Oise, et afin d'entériner le changement de délégataire du SEDIF au sein de cette convention, **a approuvé** l'avenant n° 1 à intervenir avec la société SFR, et en **a autorisé** la signature, ainsi que de tout document s'y rapportant,

- **a décidé** l'acquisition à titre gratuit d'une servitude de passage pour la pose d'une canalisation d'eau potable traversant d'une part, la parcelle cadastrée section AD n° 920 à Herblay et d'autre part, la parcelle limitrophe section AO n° 840 à Conflans Sainte-Honorine, située sous la voie nouvelle tenant chemin des bœufs à Herblay, appartenant à des particuliers ; **a autorisé** la signature de l'acte authentique à intervenir, ainsi que de tout document s'y rapportant, étant précisé que les frais d'établissement des actes authentiques de servitudes sont respectivement à la charge des propriétaires.

Le Président est autorisé à signer l'ensemble des documents se rapportant à ces délibérations, adoptées, par ailleurs, à l'unanimité des membres présents et représentés, sauf mention contraire.

Pour affichage, le